

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 08 FÉVRIER, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 31 JANVIER 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, M. TROTIN, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI.

**Excusés représentés:**

Mme GENOVESI (pouvoir à Mme MAYET), Mme DEMBLON-POLLET (pouvoir à M. LE CLECH), M. GUINÉE (pouvoir à M. TEMGHARI), M. MORIN (pouvoir à M. GABRIEL), Mme DE POIX (pouvoir à M. RUFFAT), M. PERRIN (pouvoir à M. TABIT), M. RAKOTOANOSY (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 5 - Modification de la liste des membres de la Commission des permis de construire.**

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la Ville.

Par délibération n°62 du 15 juillet 2020, le Conseil municipal avait mis en place une Commission des permis de construire et désigné les représentants du Conseil municipal au sein de ladite Commission, composée de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants.

La composition de cette Commission a fait l'objet de modifications par les délibérations n°149 du 8 octobre 2020 et n°212 du 26 novembre 2020 du Conseil municipal.

Madame Ghania KEMPF, membre titulaire de la Commission ne pouvant plus siéger, il est proposé de la remplacer.

Invité à en délibérer,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2143-2 ;

Vu la délibération n°62 du 15 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°149 du 8 octobre 2020 ;

Vu la délibération n°212 du 26 novembre 2020 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 2 février 2023 ;

DESIGNE Monsieur Ahmed TABIT pour remplacer Madame Ghania KEMPF en qualité de membre suppléant au sein de la Commission des permis de construire.

APPROUVE la nouvelle composition de la Commission des permis de construire, comme suit:

### **TITULAIRES**

Mme Carole THIERRY  
Mme Martine MAYET  
M. Pierre GOMEZ  
M. Xabi ELIZAGOYEN  
Mme Françoise ROUBINET  
M. Ahmed TABIT  
M. François JEANMAIRE  
M. Jean-Marc CAHU.

### **SUPPLEANTS**

M. Alexandre GUINÉE  
Mme Rita DEMBLON-POLLET  
Mme Blandine CHANCERELLE  
M. Jean-Pierre MORIN  
M. Jérôme PARDIGON  
Mme Fatima CHAOUI-EL OUASDI  
Mme Francine PAPONNAUD  
M. Patrick INDJIAN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 16 février 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20230208-lmc144721-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 16 février 2023